



GEMENG  
JONGLËNSTER

Junglinster, le 26 juin 2019

## AVIS AU PUBLIC URBANISME

ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
JUNGLINSTER

12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

Boîte postale 14  
L-6101 Junglinster

T 78 72 72-1  
F 78 83 19

Heures d'ouvertures

Lundi à vendredi  
8h00-12h00  
et 13h00-16h30

Jeudi jusqu'à 19h00  
seulement bureau  
de la population

Service technique  
uniquement sur  
rendez-vous

[www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Junglinster a été saisi d'un projet d'aménagement particulier nouveau quartier (PAP-NQ) « Junkerwiss» à Rodembourg.

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet est déposé pendant trente jours complets à partir du 27 juin 2019 à la maison communale de et à Junglinster aux heures usuelles d'ouverture où le public peut en prendre connaissance.

Le projet d'aménagement particulier PAP-NQ « Junkerwiss» est également disponible sur le site internet : [www.junglinster.lu](http://www.junglinster.lu)

Les observations et objections contre le projet susmentionné doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins au plus tard pour le 26 juillet 2019 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre

le secrétaire

  
  
